

Ensemble et estancias jésuites de Córdoba (Argentine)

No 995

Identification

<i>Bien proposé</i>	L'ensemble et les estancias jésuites de Córdoba
<i>Lieu</i>	Province de Córdoba
<i>État partie</i>	Argentine
<i>Date</i>	29 juin 1999

Justification émanant de l'État partie

Note Le texte ci-dessous est une version abrégée de la justification qui figure dans le dossier de proposition d'inscription.

La Compagnie de Jésus a instauré au cœur de l'empire espagnol un vaste système, avant tout religieux mais aussi social, économique, judiciaire et culturel, sous la forme de la province de Paraguay, entre 1604 et 1767, date de son expulsion. Sept des missions créées dans la région guaraní figurent déjà sur la Liste du patrimoine mondial. Au cœur de ce système : Córdoba.

À partir de 1616, une série d'établissements ruraux, les *estancias*, furent construits pour accueillir le noviciat, le Colegio Máximo (université), les membres de l'ordre, les instances politiques, administratives et judiciaires, et les retraites. Ces grands établissements servaient également à l'élevage de bétail et de mules, ainsi qu'à d'autres formes d'exploitation agricole, et abritaient en outre les installations des artisans, les usines de production de chaux, de tuiles, de métal et de verre, ainsi que des entrepôts. On compte aussi d'autres ouvrages : systèmes d'irrigation, barrages, réservoirs, digues, roues hydrauliques et minoteries. Un système de routes et de voies d'eau reliait les estancias à Córdoba.

Les estancias remplissaient une autre fonction importante. En effet, c'était là qu'étaient employés les Indiens et les esclaves noirs amenés d'Afrique. De nouvelles relations s'établirent entre ces communautés, les colons et les missionnaires espagnols. Dans cette région, les structures économiques et sociales qui virent le jour à l'époque subsistent encore dans une large mesure.

Pour cette proposition d'inscription, deux composantes du système ont été choisies. L'ensemble d'édifices de Córdoba comprend les principaux bâtiments du système jésuite : l'université, l'église et la résidence de la Compagnie de Jésus, plus le collège. Les cinq estancias reflètent à la fois l'environnement dans lequel elles s'inscrivent et l'impact

qu'elles ont eu sur le paysage environnant, sans oublier l'histoire qui fut la leur après l'expulsion des Jésuites, en 1767.

L'ensemble et les estancias de la Compagnie de Jésus à Córdoba sont l'expression d'un important échange de valeurs humaines pendant une période et dans une région donnée.

Critère ii

Ce sont des constructions exceptionnelles dans l'histoire de l'architecture ; elles n'ont de précédent ni sur le continent américain ni ailleurs.

Critère iv

Le cône sud de l'Amérique du sud a développé une culture commune, fruit du contact entre peuples indigènes et Européens. Le travail éducatif mené par la Compagnie de Jésus aux XVII^e et XVIII^e siècles a joué à cet égard un rôle qu'on ne peut nier. Les théories philosophiques du père Francisco Seers ont occupé une place fondamentale dans ce processus : remettant en question l'absolutisme, elles ont eu de profondes répercussions lors des siècles suivants, menant finalement à l'indépendance des colonies.

Critère vi

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une série d'*ensembles*.

Histoire et description

Histoire

La Compagnie de Jésus est fondée en 1540 par saint Ignace de Loyola, dans le cadre de la Contre-Réforme. Les missions établies par cette organisation hiérarchique dans les pays non chrétiens sont principalement destinées à jouer un rôle de guide spirituel au moyen de retraites et d'un enseignement. L'organisation est régie par ses propres lois.

Les jésuites n'arrivèrent que tardivement dans les colonies espagnoles des Amériques, précédés par d'autres ordres tels les franciscains et les dominicains. Mais à la fin du XVI^e siècle, la partie sud du continent n'a toujours pas dévoilé tous ses secrets ; l'exploration se poursuit et les jésuites ont donc des opportunités. En 1607, l'ordre envoie le moine espagnol Diego de Torres pour organiser la nouvelle province du Paraguay. Des missions itinérantes parcourent déjà la région depuis 1588. Elles sont envoyées depuis Córdoba, centre de la nouvelle province, pour fonder des collèges et prêcher le message jésuite.

La ville de Córdoba est établie par Jerónimo Luis de Cabrera en 1573 ; elle présente le plan traditionnel en échiquier caractéristique des villes coloniales espagnoles. Les jésuites se voient allouer, comme les autres ordres, l'une des soixante-dix parcelles de la ville d'origine, mais ils n'en prennent possession qu'en 1599.

La construction du Colegio Máximo (qui devait devenir à la décennie suivante l'Université royale et pontificale), en 1610, figure parmi les premières initiatives prises par les jésuites. L'enseignement y est conforme au programme d'enseignement *Ratio atque Instituto Studiorum Societatis Jesu* (méthode et système d'étude de la Compagnie de Jésus), créé en 1599 et appliqué aux quatre coins du monde par l'ordre. D'autres édifices monastiques s'ensuivent, dont l'université, l'église et la résidence des pères. Ils subissent plusieurs transformations et reconstructions, à la fois avant et après l'expulsion de l'ordre, en 1767.

Les estancias qui associent à leurs fonctions spirituelles, l'agriculture, la production textile et l'élevage de mules, connaissent un énorme succès économique. La Compagnie est entrée en possession des estancias de diverses manières, parfois en les achetant, parfois dans le cadre d'un legs. Alta Gracia est un ranch à bétail qui appartient à Alonso Nieto de Herrera. Devenu membre de la Compagnie, il lui lègue son exploitation à sa mort. La Candelaria, pour sa part, est construite sur des terres offertes par Francisco de Vera y Mujica en 1678. Caroya est achetée en 1616, Jesús María en 1618, et Santa Catalina en 1616. Toutes seront revendues à des particuliers lorsque le conseil des biens temporels met les biens de la Compagnie aux enchères après l'expulsion de l'ordre.

Description

- L'ensemble jésuite de Córdoba

L'Université nationale de Córdoba était à l'origine le Colegio Máximo de la Compagnie de Jésus ; depuis cette époque, elle demeure une institution d'enseignement supérieur. Ses bâtiments s'organisent autour d'un espace ouvert central, qui était à l'origine un jardin botanique, dont il ne reste que les parterres surélevés, plantés d'arbres et de buissons. Construite en pierre et en briques, elle s'enorgueillit de grandes colonnades autour de la cour. Les sols et les bases des colonnes sont en marbre. L'entrée principale et le hall d'Honneur possèdent des portes et des fenêtres délicatement sculptées, datant de la fin du XIXe siècle. La bibliothèque contient nombre de volumes et de documents essentiels, provenant de la Grande Bibliothèque de la Compagnie de Jésus.

L'église de la Compagnie de Jésus est une structure massive, surmontée d'une coupole, avec deux tours d'aspect ramassé à l'extrémité ouest. Elle est principalement faite de pierre, mais les niveaux supérieurs comportent aussi des briques. C'est un édifice à une seule nef, doté d'un toit à la forme inhabituelle, évoquant un bateau retourné, d'une portée de 10 mètres. L'intérieur est richement décoré, le retable de l'autel principal et la chaire étant en outre d'exceptionnels exemples de style baroque.

On entre au *Colegio Nacional de Nuestra Señora de Montserrat* (ancienne annexe du Colegio Máximo) par un portail imposant. À l'instar de ceux de l'université, les bâtiments s'articulent autour de deux espaces ouverts. L'église présente le même style que les autres structures de l'ensemble jésuite. Des galeries entourent le cloître, et les façades sont richement décorées.

- Les estancias

L'estancia d'*Alta Gracia* comprenait à l'origine une église (aujourd'hui paroissiale), la résidence du prêtre (désormais un musée), les quartiers des esclaves et des ouvriers (démolis), des étables et des jardins potagers (disparus), une fabrique de textile (devenue une école technique privée), un réservoir (*tajamar*) et d'autres fabriques.

L'estancia et ses deux grands patios sont en plein cœur de la ville. Les deux bâtiments de la résidence et l'église forment les trois côtés d'un patio carré, le quatrième étant fermé par un haut mur où est percée l'entrée principale. Le trait le plus remarquable de l'église à coupole est sa façade extrêmement élaborée. La fabrique de textile (*El Obraje*), d'un style et d'une forme identique à la résidence, est cependant légèrement plus petite. Tous les édifices sont construits en pierre et en briques, avec des cloîtres voûtés ; l'église a reçu une voûte en berceau. La résidence se détache sur le fond élégant du réservoir.

L'estancia *Santa Catalina* est un établissement rural qui s'intègre au magnifique paysage des Sierras de Córdoba ; elle se compose d'une église, de la résidence des pères, des quartiers des ouvriers, du noviciat (aujourd'hui en ruines), d'une fabrique et d'un réservoir. Le plan au sol, le plus grand de toutes les estancias, prend la forme de trois patios, dont le plus grand est aussi le central. Il est fermé par une galerie voûtée, avec une fontaine centrale. Son trait le plus remarquable : une église aux proportions admirables, au plan en forme de croix latine. Elle possède une imposante façade baroque ; l'intérieur, plutôt sobre, est rehaussé d'un superbe retable.

Quant à l'estancia rurale *Jesús María*, elle présente des composants identiques à ceux de Santa Catalina. Les cloîtres ferment le patio central sur deux côtés, les deux autres étant constitués d'un entrepôt et d'un mur de pierre élevé. L'accès au complexe se fait via un portail qui mène à un patio plus petit, où se dresse l'église. Il s'agit d'une structure à nef unique voûtée en berceau et son transept voûté est fortement articulé. Elle possède une coupole centrale mais pas de clocher ; on trouve cependant un clocher-arcade à trois ouvertures derrière l'église. La brique constitue le principal matériau de construction.

Un peu plus loin de Córdoba se trouve l'estancia de *Candelaria*. À l'encontre des autres, elle est située dans la partie abritée d'une région vallonnée, austère et balayée par les vents. Plus petite que les autres, elle se compose d'une chapelle, de la résidence des pères, des quartiers des ouvriers (aujourd'hui démolis) et d'étables. L'église, d'une grande simplicité, est en pierre, comme toutes les autres structures, avec un toit soutenu par des chevrons de bois.

Par contraste, l'estancia de *Caroya* est un ensemble imposant, construit au sein d'un paysage plus luxuriant. Si la fabrique et le réservoir sont aujourd'hui en ruines, le patio, entouré des cloîtres et des quartiers réservés aux pensionnaires du Colegio Nacional de Nuestra Señora de Montserrat, conserve ses proportions et dimensions frappantes. La chapelle, plus modeste que les autres bâtiments, ne compte qu'une seule nef et est dépourvue de

transept et de clocher. Elle est construite en pierre, alors que tout le reste de l'estancia est exclusivement fait de briques. C'est aujourd'hui un musée.

Gestion et protection

Statut juridique

Les six biens inclus dans cette proposition d'inscription ont été classés monuments nationaux et font l'objet de la protection gouvernementale la plus stricte possible aux termes de la loi fédérale n°12.665 et de son décret de réglementation n°84-005/41, amendé en 1993. La loi provinciale n°5543 de Córdoba pour la protection des ressources culturelles de la province assure en outre une protection supplémentaire. Trois des sites, l'ensemble jésuite et les estancias de Alta Gracia et de Jesús María, bénéficient d'une protection supplémentaire couvrant à la fois les sites et leur zone tampon, en vertu des arrêtés municipaux de préservation applicables dans les municipalités respectives. Dans le cas de La Candelaria, le paysage rural est protégé par la législation sur l'environnement naturel, la flore et la faune.

Pris dans son ensemble, l'appareil législatif semble adéquat et efficace ; c'est le plus strict que puisse assurer la loi argentine.

On constate toutefois certaines irrégularités de la protection, du fait de l'imprécision géographique des classements des monuments. Ainsi, les limites de protection des sites classés dans les années 1940 et 1950 (Alta Gracia, La Candelaria et Santa Catalina) sont vagues et mal définies. Pour ce qui est de Jesús María, certaines zones pourtant nécessaires à l'intégrité et au sens du site sont exclues de la zone classée.

Gestion

En vertu du droit fédéral argentin, les travaux réalisés à l'intérieur des limites des six sites et dans leur voisinage doivent être soumis à l'examen et à l'agrément de la commission nationale des Musées, Sites et Monuments historiques. La commission compte deux membres chargés de suivre tous les travaux dans la province de Córdoba. Elle joue un rôle de surveillance, mais non de gestion, cette dernière étant confiée aux propriétaires des sites.

Les responsabilités de gestion sont d'ailleurs plus compliquées que la proposition d'inscription ne veut bien l'indiquer, car la structure fragmentée des biens/utilisateurs implique des responsabilités de gestion partagées entre deux institutions au minimum, et ce pour tous les sites hormis Caroya. En outre, certaines zones importantes, fondamentales pour la signification des sites, ne sont pas incluses dans la proposition d'inscription (Alta Gracia, Santa Catalina, la Candelaria et Jesús María), ne font pas partie des monuments classés (Jesús María) et/ou se trouvent sur des terres privées, où elles ne font l'objet d'aucune gestion particulière (Alta Gracia, Jesús María, La Candelaria).

L'ensemble jésuite de la ville de Córdoba et les estancias de Alta Gracia et de Jesús María appartiennent en tout ou en partie au gouvernement fédéral, mais sont confiées à

différents usagers, dont chacun est responsable de la gestion de sa partie du site. En outre, certaines parties de Jesús María et d'Alta Gracia sont sous gestion municipale, ecclésiastique et privée, ce qui ne simplifie rien. Santa Catalina appartient à des particuliers, chargés de sa gestion. Par décret présidentiel, le gouvernement fédéral a concédé à la province de Córdoba la compétence et la gestion à l'égard des deux estancias qui lui appartiennent (Caroya et La Candelaria) mais, une fois encore, une partie de La Candelaria est propriété privée.

La gestion fédérale, provinciale et municipale est au minimum très efficace, voire excellente, que ce soit en termes de conservation, de suivi ou d'interprétation. Quant à la gestion privée, elle varie d'un propriétaire à l'autre et, à l'intérieur de Santa Catalina, qui n'a qu'un seul propriétaire, d'une zone à l'autre. Dans l'ensemble toutefois, on note une communication excellente et une communauté des buts entre les offices fédéraux et provinciaux de gestion du patrimoine, de même qu'avec les diverses municipalités responsables de protéger les zones environnant le site. Hormis un cas de squatters à Jesús María, tous les propriétaires privés ont à cœur la conservation des sites sous leur responsabilité.

Un plan directeur pour le tourisme culturel régional, actuellement élaboré par le gouvernement provincial, chapeaute toutes ces structures de gestion des sites, et ce pour toute la province de Córdoba. Le plan fait preuve d'un grand respect pour les sites considérés. Toutefois, les plans de gestion devront être étendus, afin de tenir compte de l'accroissement du nombre de visiteurs.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

Grâce au classement précoce de la plupart des sites, les édifices et les ruines ont fait l'objet d'une protection efficace, ainsi que de quelques interventions. Comme c'est le cas avec la gestion, l'historique de la conservation de chaque site diffère. Au sein de chacun d'eux, les zones soumises à des juridictions différentes ont par conséquent reçu des traitements différents et des mesures de conservation préventive à divers niveaux.

Après l'expropriation des biens jésuites en 1767, les estancias ont été mises aux enchères par des particuliers qui n'avaient pas besoin d'une telle infrastructure, ou qui ne possédaient pas les compétences techniques nécessaires pour faire fonctionner les ouvrages hydrauliques complexes dont dépendaient alors les estancias. Pour ces raisons, entre autres, bon nombre des quartiers d'esclaves, des bassins de rétention, des digues, des conduites d'eau, des fours à chaux et des fabriques sont tombés en désaffection puis, finalement, en ruines. Les cloîtres et les églises ont cependant conservé leur usage ecclésiastique et résidentiel, et sont entrés dans le XXe siècle dans un état relativement satisfaisant.

L'influence durable de l'expérience jésuite dans la province et la reconnaissance progressive de son importance historique et esthétique, a fait de ces sites un objet d'attention, comme le prouve leur classement

précoce en tant que monuments nationaux. En certaines occasions, ce classement a attiré des projets de restauration et de réhabilitation dans l'esprit de leur époque, certes bien intentionnés, mais qui, selon les normes actuelles, ne seraient pas entrepris.

Ces dernières années, dans le cadre de mesures prises par les gouvernements fédéral et provincial, des restaurations basées sur des recherches vastes et scrupuleuses ont commencé à s'appliquer aux estancias ; elles s'accompagnent généralement d'un nouvel usage, en tant que musées ou attractions touristiques culturelles. Il apparaît clairement que les projets lancés plus tôt sont parvenus à une plus grande maturité, que ce soit en termes de stabilité physique ou fonctionnelle (c'est le cas, par exemple, pour les musées fédéraux).

La signification de ces sites, au-delà du noyau architectural, s'étend jusqu'à inclure le paysage au sein duquel ils s'inscrivent ; ce fait reconnu a entraîné un nombre croissant d'études archéologiques visant à sauvegarder, identifier et stabiliser les ruines des ouvrages de moindre importance composant les estancias.

Il est également significatif que la nécessité de préserver et d'interpréter ces sites ait connu un succès sans précédent, et ce dans tous les secteurs : gouvernement, institutions, entreprises, médias et, peut-être plus important encore, la population dans son ensemble.

Authenticité

L'authenticité des vocabulaires architecturaux et paysagers au moyen desquels les jésuites ont marqué la province de Córdoba ne fait aucun doute. Des remarquables murs curvilignes qui délimitent l'espace baroque de l'église d'Alta Gracia à l'expression vernaculaire de La Candelaria, en passant par la façade et l'atrium baroque de Santa Catalina, les voûtes extraordinaires de l'église de la Compagnie à Córdoba et les complexes ouvrages hydrauliques dont dispose chaque estancia, l'empreinte des jésuites sur la terre est partout perceptible et authentique, dans tout son impact esthétique, technique et émotionnel.

Si l'on considère les différentes chartes et documents énonçant les principes de l'ICOMOS, tout particulièrement le document de Nara, la charte de Brasilia et les recommandations de San Antonio, chaque site possède un degré élevé d'authenticité, mais d'un type différent.

Toutes les estancias conservent, avec une intégrité satisfaisante, l'ensemble des composantes fonctionnelles qui expliquent et documentent les intentions esthétiques, techniques, fonctionnelles, spirituelles et sociales qui ont présidé à leur construction. L'ensemble jésuite de Córdoba, épiscopat de l'ancienne province jésuite, conserve de grandes expressions architecturales et des qualités spatiales exprimant avec éloquence les pouvoirs spirituels et temporels qu'il abrita jadis.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité les six sites de Córdoba en janvier 2000.

Caractéristiques

L'ensemble jésuite de Córdoba et les cinq estancias illustrent physiquement les origines et les fondements des activités missionnaires de la Compagnie de Jésus en Amérique du sud. Les ensembles et les bâtiments individuels témoignent du système religieux, social et économique unique qui fut celui de la province jésuite de Córdoba pendant plus de 150 ans.

Analyse comparative

Il n'existe aucun autre groupe contextuel illustrant l'expérience socio-politique et religieuse unique des jésuites à l'extrême-sud de l'Amérique latine. Tout comme les missions, les estancias et l'ensemble jésuite de Córdoba sont une manifestation exceptionnelle de la vision cosmique et esthétique d'une ère de l'activité humaine qui façonna de vastes régions dans le monde. Bien sûr, il existe d'autres estancias jésuites, mais aucune ne constitue un tel réseau administratif, aucune ne possède encore l'intégrité de celle de Córdoba, et aucune n'a joué un rôle aussi capital dans le maintien du pouvoir des jésuites dans l'empire espagnol pendant la Contre-Réforme.

Recommandations de l'ICOMOS

L'ICOMOS émet les recommandations suivantes :

1. Que les zones proposées pour inscription soient étendues comme suit, afin que tous les principaux éléments qui en définissent le caractère soient inclus dans la Liste du patrimoine mondial :

- À l'estancia Alta Gracia, inclure le *tajamar*, les *acequias* (canaux d'irrigation) adjacentes et les ruines de la fabrique ;
- À l'estancia Santa Catalina, inclure les *rancherías*, le *tajamar*, les *acequias* adjacents et les ruines de la fabrique ;
- À l'estancia La Candelaria, inclure la zone du *tajamar* et les ruines avoisinantes des *acequias* et des fabriques ;
- À l'estancia Jesús María, inclure le *perchel* et la fabrique de 1760, ainsi que le *molino desheza*. Inclure aussi, éventuellement, la maison d'adobe du fondateur de la ville, datant de la fin du XIXe siècle, près du *perchel*, afin d'illustrer « l'histoire secondaire » du site.

2. Que l'État partie veille à ce que toutes les zones et parties significatives de ces six sites soient clairement comprises dans les limites des monuments nationaux classés.

3. Que soient fournis, pour chacun des six sites, des plans à l'échelle ou des plans identifiant clairement a. les limites exactes de la zone classée monument national, b. les limites exactes de la zone proposée pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial et c. l'ensemble des édifices, constructions et caractéristiques du paysage, qu'ils contribuent ou non à son importance.

4. Que l'État partie soumette des copies des accords passés avec les propriétaires des parties d'Alta Gracia (ruines de la fabrique), de Santa Catalina (totalité du site et zone tampon), de La Candelaria (ruines du *tajamar*, de la fabrique et des *acequias*) et de Jesús María (les deux fabriques, les *acequias* et le *perchel*) proposées pour inscription, avec des engagements irrévocables de la part des propriétaires, actuels et futurs, à assurer la bonne gestion et conservation des biens proposés pour inscription. Dans l'alternative, une preuve de l'expropriation des sites au bénéfice des gouvernements national et provincial doit être fournie, aux fins de leur intégration dans les sites historiques gérés.

À long terme, l'ICOMOS recommande :

5. Que des efforts supplémentaires de conservation soient faits pour les ruines des fabriques, la machinerie subsistante et l'identification des ouvrages hydrauliques à l'intérieur des zones proposées pour inscription. À cette fin, les études archéologiques et la mise en œuvre de GIS informatisés représentent des outils essentiels.

6. Que les travaux de conservation sur les *rancherías* de La Candelaria soient décidés avec prudence, en consultant des spécialistes interdisciplinaires de la préservation, sans partir du principe que la reconstruction totale des ruines, même d'après documentation, est la seule solution possible pour interrompre la détérioration.

7. Que l'État partie continue d'identifier, d'inventorier, de classer et de protéger d'autres sites, qui viendront compléter la parfaite compréhension de la portée des estancias. Citons en exemple les ouvrages hydrauliques de grande envergure, les postes secondaires (*puestos*), les fours à chaux, etc. que l'on trouve sur les exploitations agricoles originales de chaque site. La même remarque vaut pour les autres sites témoignant de l'omniprésence des jésuites dans la ville de Córdoba, tels le bâtiment original du collège et la crypte souterraine, et dans le reste de la province, tels La Calera, Candonga et les ruines de l'estancia de San Ignacio. Le but est d'étendre à l'avenir cette inscription sur la Liste du patrimoine mondial de façon à former un véritable itinéraire culturel, dans l'esprit du plan touristique culturel de Córdoba et de la politique culturelle de l'UNESCO.

8. Que, étant donné l'intention d'encourager un tourisme culturel plus actif sur la route des estancias, les plans de gestion soient élargis à la prévention de l'érosion du site, à la gestion des visiteurs, au contrôle de l'expansion de l'infrastructure, à l'évaluation de l'expérience des visiteurs, au développement de programmes d'interprétation, etc.

Brève description

L'ensemble jésuite de Córdoba et les cinq estancias abritent des édifices religieux et séculiers illustrant l'expérience religieuse, sociale et économique unique qui fut conduite en Amérique du sud pendant plus de 150 ans.

Recommandation

Que ces biens soient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv* :

Critère ii Les édifices et les ensembles jésuites de Córdoba, et des estancias, sont des exemples exceptionnels de la fusion des valeurs et cultures européennes et indigènes en Amérique du sud à une époque déterminante.

Critère iv L'expérience religieuse, sociale et économique menée en Amérique du sud pendant plus de 150 ans par la Compagnie de Jésus donna naissance à une forme unique d'expression matérielle qui se traduit dans les édifices et ensembles jésuites de Córdoba et dans les estancias.

ICOMOS, septembre 2000